



Le journal d'information de votre commune



**VIE MUNICIPALE**  
Informations  
de la commune



**CADRE DE VIE**  
Environnement,  
travaux, urbanisme



**SOLIDARITÉ**  
Action sociale,  
entraide, CCAS



**VIE LOCALE**  
Associations,  
événements, culture



**ENFANCE  
JEUNESSE**  
Écoles, enfance,  
jeunesse

*Une commune  
où il fait bon vivre !*

## *Bulletin d'information de la commune (Juin 2026)*

### Les élus de COATREVEN :

Les élections municipales se sont déroulées le 15 mars 2026.

Nous vous présentons ci-dessous la nouvelle équipe municipale.



De gauche à droite : au 1er rang : KERRELLO Martial (conseiller délégué), TILLY-LAUNAY Stéphane (conseiller), HERVE Amaury (2eme Adjoint), LE ROLLAND Yves (Maire), BEGUEC Isabelle (1ère adjointe), OLLIVIER Emeric (conseiller), THOMAS Françoise (conseillère déléguée)

Au 2ème rang : LE GAIGNEUR Hélène (conseillère), MORVAN Nolwenn (conseillère), TACON Isabelle (conseillère), manque sur la photo DEMEERSSEMAN Franky (conseiller) .

### Location de matériel :

Des tables et des bancs ont été acquis par la commune. Ces équipements sont à disposition des habitants de COATREVEN. La location est de 5 euros pour une table et deux bancs pour 3 jours. Un chèque de caution de 200 euros est demandé lors de la location.



### **Mission argent de poche :**

Le dispositif « argent de poche » est reconduit pour les jeunes âgés de 14 à 17 ans.

Le programme est encadré par Lionel et Nathalie, les 2 agents techniques. Les jeunes pourront effectuer des missions pendant les vacances d'été, rétribuées à hauteur de 15 euros par jour.

Inscriptions en mairie jusqu'au 10 juillet.

### **Travaux sur la commune :**

\*Le « tourne à gauche » sur l'axe TREGUIER/PERROS GUIREC

\*Réfection de la rue de la poste

\* Pour des raisons de sécurité le Département des Côtes-d'Armor a pris la décision de fermer l'accès à la RD6 par la Rue du 19 mars 1962

\*Église : début de la dernière tranche de travaux avec la réfection des joints des façades de l'église

\*Assainissement collectif : les habitants concernés ont été informés de la possibilité de se raccorder au réseau collectif.

### **Vigilance Hirondelles et Martinets :**

Chaque année, de nombreux nids d'hirondelles et de martinets sont détruits ou déplacés au nom de travaux d'aménagement ou pour empêcher les salissures, ce qui perturbe ces oiseaux au retour de leur migration hivernale puisqu'ils ont tendance à revenir aux mêmes nids.

**Il est pourtant interdit de détruire ou d'enlever un nid d'hirondelle ou de martinet, même en dehors de leur période de présence !**

En effet, les hirondelles et les martinets sont deux espèces intégralement protégées au titre de l'article L. 411-1 du **Code de l'environnement** et de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur le territoire français.

**Sont interdits en tout temps et en tout lieu pour ces espèces :**

- « La destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids. »
- « La destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel. »
- « La perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée. »
- « La détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés. »

\*LPO

### **Informations utiles :**

Mairie de COATREVEN- 02.96.38.04.71 [mairie.coatreven@wanadoo.fr](mailto:mairie.coatreven@wanadoo.fr)

Ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h15 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h00

Agence postale communale :

Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h00 et le samedi de 09h00 à 12h00

Bibliothèque :

[bibliothèque@coatreven.bzh](mailto:bibliothèque@coatreven.bzh)

Ouverte le samedi de 11h00 à 12h00